



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BERNES

95340 VAL-D'OISE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 095-219500584-20260327-2026_05_03-AR



N° 2026-5

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

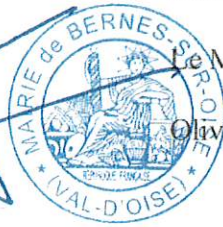
DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de prestation de services pour la destruction de nids d'hyménoptères, avec la société STOP FRELONS-3 rue du Vieux Moulin-60 540 PUISEUX LE HAUBERGER, pour une durée d'un an, reconductible tacitement, à compter du 1^{er} avril 2026, pour un montant de 120 € TTC, par intervention.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 27/03/2026


Le Maire,
Olivier ANTY



Date de diffusion : 02 avril 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.